

L'ÉTAT DE LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE ET DE LA RADIOPROTECTION

RÉGION GRAND EST

Bilan 2023 et principaux sujets pour 2024

Marc HOELTZEL, délégué territorial en région Grand Est de l'ASN

Camille PERIER, cheffe de la division de Strasbourg de l'ASN

Mathieu RIQUART, chef de la division de Châlons-en-Champagne de l'ASN

SOMMAIRE

1.

Missions - fonctionnement

2.

**Bilan 2023 et principaux sujets 2024 pour la région
Grand Est**

3.

Nous contacter



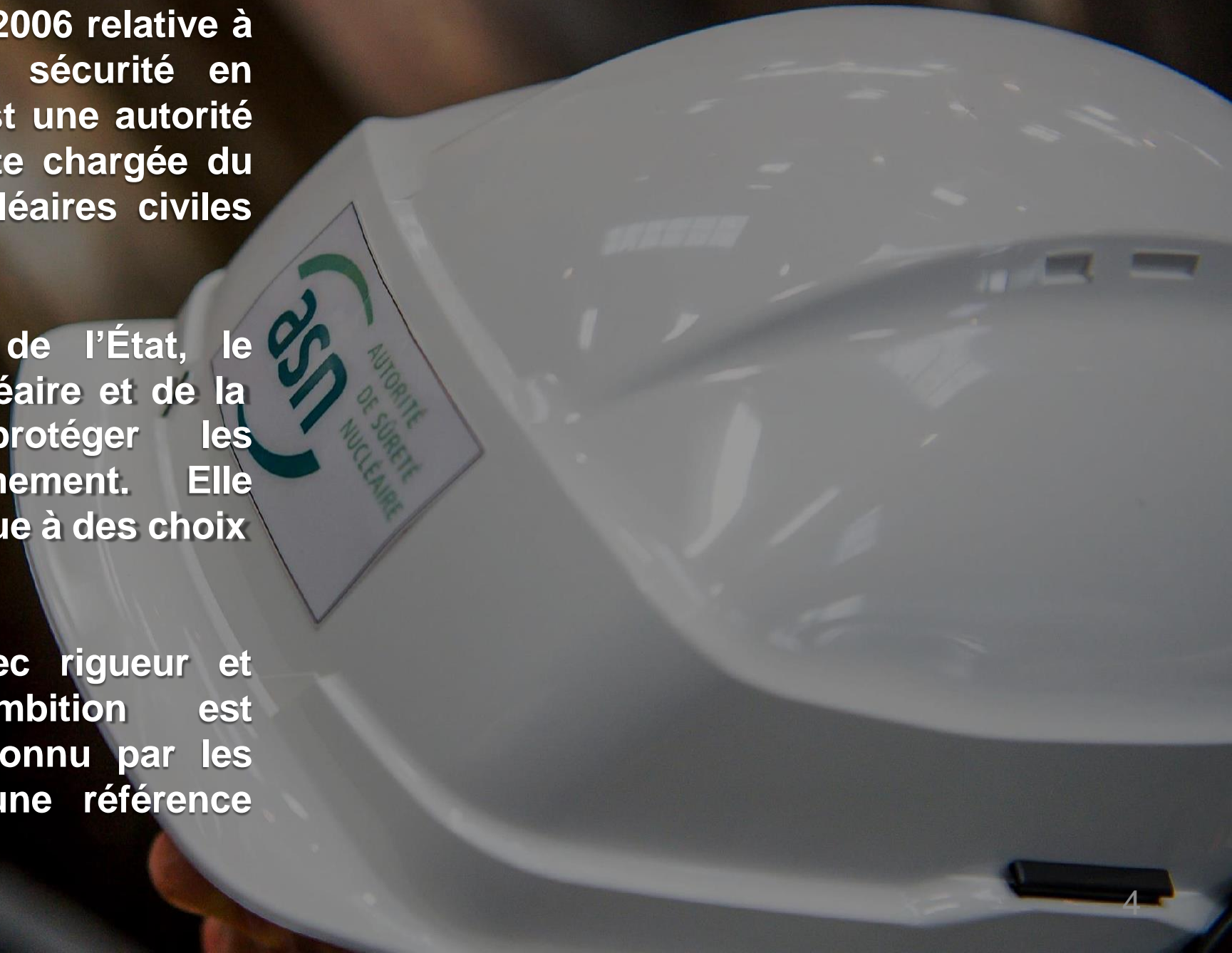
1.

MISSIONS - FONCTIONNEMENT

Créée par la loi du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire, l'ASN est une autorité administrative indépendante chargée du contrôle des activités nucléaires civiles en France.

L'ASN assure, au nom de l'État, le contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection pour protéger les personnes et l'environnement. Elle informe le public et contribue à des choix de société éclairés.

L'ASN décide et agit avec rigueur et discernement : son ambition est d'exercer un contrôle reconnu par les citoyens et constituant une référence internationale.



RAPPEL DES MISSIONS DE L'ASN

Réglementer

L'ASN contribue à **l'élaboration de la réglementation, en donnant son avis au Gouvernement** sur les projets de décret et d'arrêté ministériel et **en prenant des décisions réglementaires à caractère technique.**

Autoriser

L'ASN instruit **l'ensemble des demandes d'autorisation individuelles des installations nucléaires de base, le nucléaire de proximité et les agréments relatifs au transport de substances radioactives.**

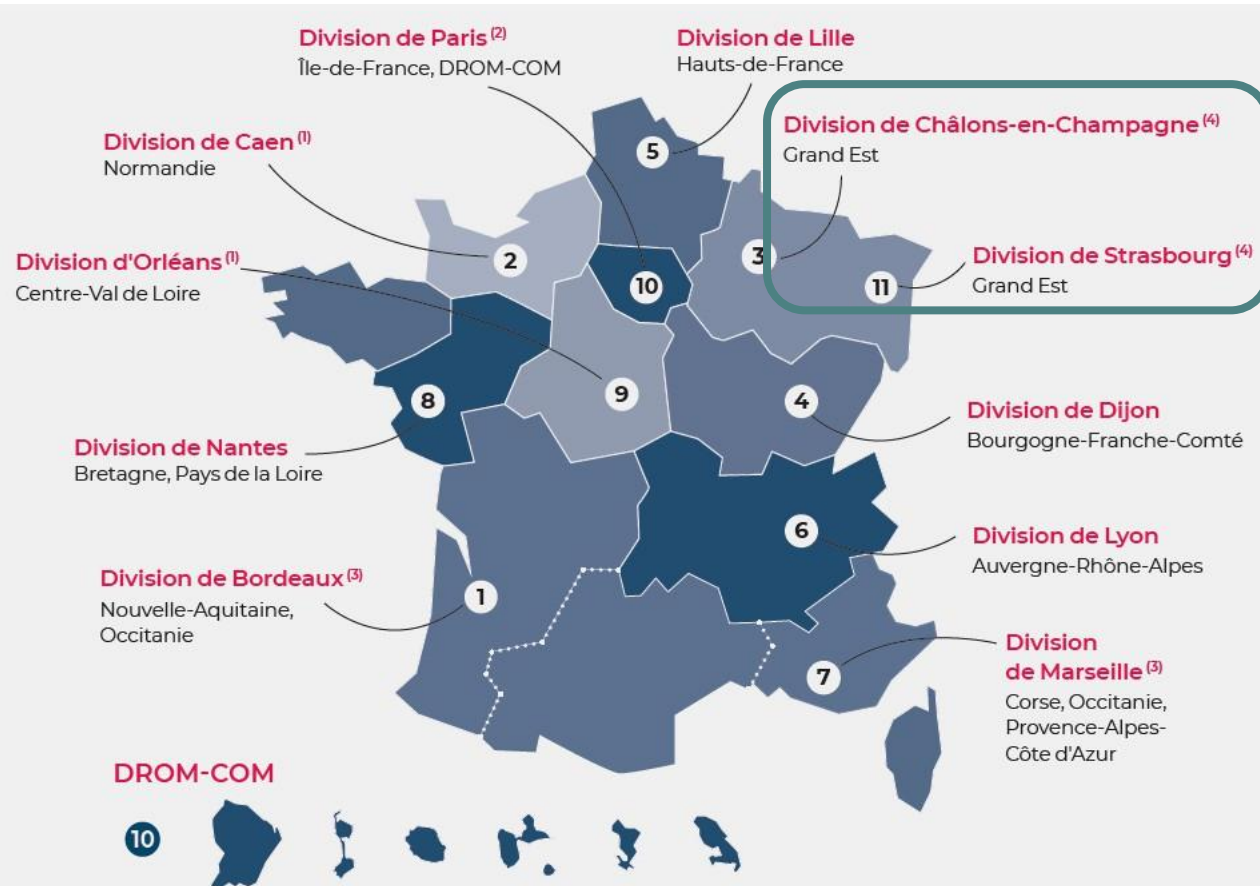
Contrôler

L'ASN vérifie **le respect des règles et des prescriptions auxquelles sont soumises les installations et activités entrant dans son champ de compétence, par du contrôle documentaire et des inspections sur le terrain.** Elle dispose de pouvoirs de coercition et de sanction gradués.

Informier

L'ASN **informe le public et les parties prenantes** (associations de protection de l'environnement, CLI, médias, etc.) **de son activité et de l'état de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France.** L'ASN permet à tous de participer à l'élaboration de ses décisions ayant une incidence sur l'environnement par l'organisation des consultations du public.

LE PANORAMA RÉGIONAL ET LES DIVISIONS



(1) Les **divisions de Caen et Orléans** interviennent respectivement dans les **régions Bretagne et Île-de-France** pour le contrôle des seules INB.

(2) La **division de Paris** intervient en **Martinique, Guadeloupe, Guyane, Mayotte, Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon**.

(3) Les divisions de **Bordeaux et Marseille** assurent conjointement le contrôle de la sûreté nucléaire, de la radioprotection et du transport de substances radioactives dans la **région Occitanie**.

(4) Les divisions de **Châlons-en-Champagne et Strasbourg** assurent conjointement le contrôle de la sûreté nucléaire, de la radioprotection et du transport de substances radioactives dans la **région Grand Est**.

L'ASN EN CHIFFRES EN 2023

L'ASN en 2023



PERSONNEL

516 agents

48% de femmes

86% de cadres

307 inspecteurs



BUDGET

71,62 M€
de budget pour l'ASN
(programme 181)

85,6 M€
de budget de l'IRSN consacré
à l'expertise pour l'ASN



ACTIONS de l'ASN

1790 inspections

398
livrables de l'IRSN
rendus à l'ASN dont
183 avis d'expertise

26
réunions plénières des
groupes permanents
d'experts

1940
décisions individuelles
d'autorisation et
d'enregistrement
délivrées

30 022
lettres de suite
d'inspection
disponibles sur asn.fr
au 31 décembre 2023



INFORMATION

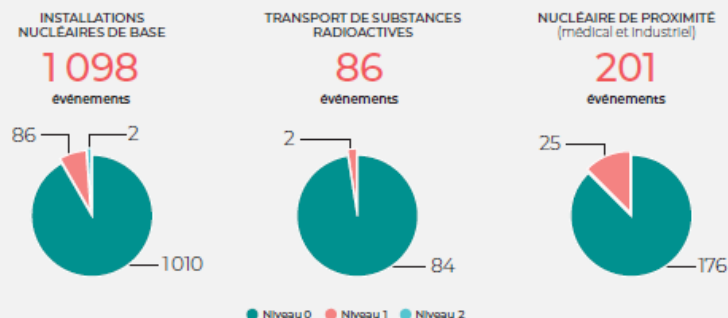
656 réponses aux sollicitations
du public et des parties
prenantes

84
notes
d'information

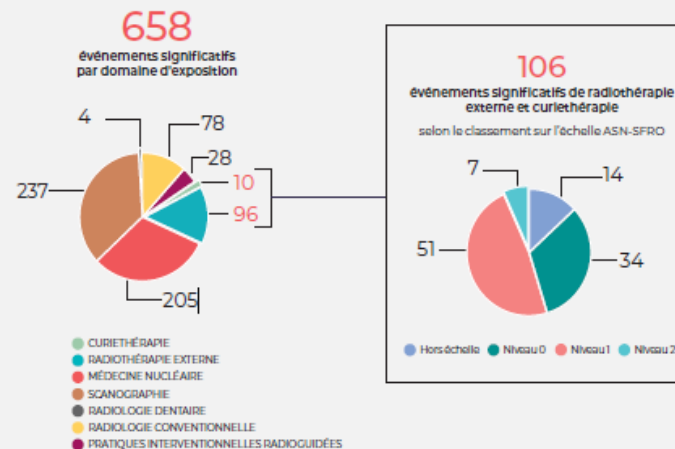
11
conférences
de presse

NOMBRE D'ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS EN 2023

CLASSÉS SUR L'ÉCHELLE INES[®]



DANS LE DOMAINE MÉDICAL





2.

BILAN 2023 ET PRINCIPAUX SUJETS 2024 POUR LA RÉGION

GRAND EST

LES DIVISIONS DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE ET DE STRASBOURG

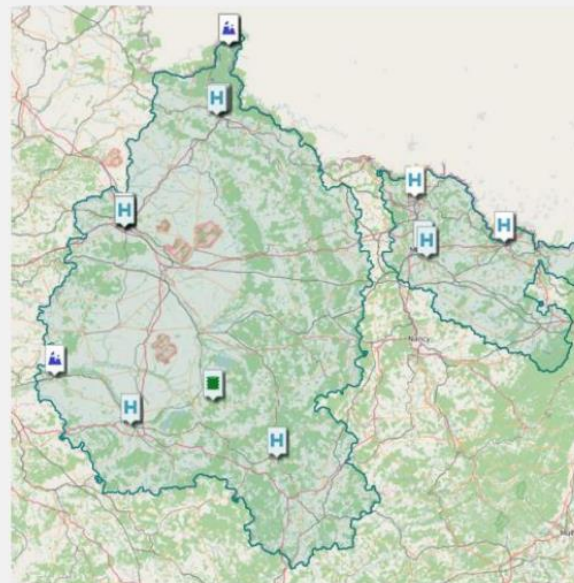
PÉRIMÈTRE

Les divisions de Châlons-en-Champagne et Strasbourg contrôlent conjointement la sûreté nucléaire, la radioprotection et le transport de substances radioactives dans les **10 départements de la région Grand Est**.

LA RÉPARTITION DES INSTALLATIONS

EFFECTIFS

28 agents :
2 chefs de division
4 adjoints
18 inspecteurs
4 agents administratifs



RÉGION GRAND EST

Parc d'installations et d'activités à contrôler



DES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES DE BASE

- la centrale nucléaire de Cattenom (4 réacteurs de 1 300 MWe) ;
 - la centrale nucléaire de Chooz A (1 réacteur de 305 MWe, en démantèlement) ;
 - la centrale nucléaire de Chooz B (2 réacteurs de 1 450 MWe) ;
 - la centrale nucléaire de Fessenheim (2 réacteurs de 900 MWe, à l'arrêt définitif)
 - la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine (2 réacteurs de 1 300 MWe) ;
 - le centre de stockage de déchets radioactifs de faible et moyenne activité à vie courte (FMA-VC), implanté à Soulaines-Dhuys dans l'Aube (CSA).
- Le projet Cigéo de stockage géologique de déchets radioactifs de haute et moyenne activité à vie longue.



ACTIVITÉS NUCLÉAIRES DE PROXIMITÉ DU DOMAINE MÉDICAL

- 14 services de radiothérapie externe ;
- 5 services de curiethérapie ;
- 21 services de médecine nucléaire ;
- 80 établissements mettant en œuvre des pratiques interventionnelles radioguidées ;
- 97 scanners ;
- environ 2 100 établissements de radiologie médicale et dentaire.



ACTIVITÉS NUCLÉAIRES DE PROXIMITÉ DU DOMAINE INDUSTRIEL, VÉTÉRINAIRE ET DE LA RECHERCHE

- environ 280 activités industrielles et vétérinaires relevant du régime d'autorisation ;
- 24 entreprises exerçant une activité de radiographie industrielle ;
- environ 50 laboratoires de recherche, principalement implantés dans les universités de la région.



DES ACTIVITÉS LIÉES AU TRANSPORT DE SUBSTANCES RADIOACTIVES

RÉGION GRAND EST

Activité de contrôle de l'ASN en 2023



inspections

63 inspections dans les centrales en exploitation

12 dans les installations de stockage de déchets radioactifs et sur les sites des centrales nucléaires de Fessenheim et de Chooz A en démantèlement

93 inspections dans le nucléaire de proximité

8 sur le thème du transport de substances radioactives

4 concernant des organismes ou laboratoires agréés



journées

d'inspection du travail dans les centrales nucléaires



Événements de niveau 1 ou +

Dont :

11 événements significatifs de niveau 1 sur l'échelle INES et **1** de niveau 2 déclarés par les exploitants des installations nucléaires de base

3 événements de niveau 1 sur l'échelle INES dans le domaine du nucléaire de proximité (2 dans le domaine industriel, 1 dans le domaine médical)

2 événements significatifs concernant les patients, classés au niveau 1 de l'échelle ASN-SFRO

CONTRÔLE DU NUCLÉAIRE DE PROXIMITÉ

GRAND EST

DOMAINE MÉDICAL

APPRÉCIATIONS DE L'ASN

AVIS GÉNÉRAL

- L'ASN constate en 2023 le **maintien d'un niveau de radioprotection satisfaisant**, avec toutefois des fragilités dans certains domaines et des signaux faibles d'une potentielle dégradation.
- Dans un **contexte général de manque de moyens**, parfois financiers mais surtout humains, de nouvelles organisations se mettent en place (prestation en radioprotection ou physique médicale, travail multisites, téléradiologie, mutualisation de moyens ou de personnels...) qui peuvent présenter des risques de dilution des responsabilités ou de moindre appropriation des enjeux de radioprotection. **L'ASN attire l'attention des décideurs sur la nécessité d'évaluer l'impact de ces évolutions sur les organisations et le travail des intervenants et de définir précisément les rôles et les responsabilités de l'ensemble des acteurs.**

APPRÉCIATIONS DE L'ASN

RADIOTHERAPIE

- **9 inspections** en région Grand Est en 2023
- **Fondamentaux de la radioprotection en place.**
- **Démarche de retour d'expérience contrastée suivant les centres :** bien vivante dans certains (déclaration et analyse des événements indésirables de bonne qualité), elle s'essouffle dans d'autres, avec des analyses moins approfondies et des réunions de comités de retour d'expérience moins fréquentes. L'ASN souligne la nécessité de **redonner du sens à ces démarches afin de maintenir l'intérêt des professionnels et de garder une dynamique collective**, ainsi que de veiller à évaluer l'efficacité des actions correctives décidées.



APPRÉCIATIONS DE L'ASN

PRATIQUES INTERVENTIONNELLES RADIOGUIDÉES

- **16 inspections** en région Grand Est en 2023
- Une **situation contrastée**, qui reste meilleure dans les services d'imagerie interventionnelles que dans les blocs opératoires
- **Non-conformités persistantes** sur les règles techniques d'aménagement des installations, les exigences de formation à la radioprotection, le suivi médical renforcé des travailleurs et la coordination des mesures de prévention lors de coactivité.
- **Recours important à des prestations en radioprotection et physique médicale**, qui, si elles sont insuffisamment maîtrisées, peuvent conduire à une dilution des responsabilités des établissements et une moindre appropriation de la radioprotection.



DOMAINE INDUSTRIEL ET RECHERCHE

APPRÉCIATIONS DE L'ASN

RADIOGRAPHIE INDUSTRIELLE

- **20 inspections** dans le domaine de la radiographie industrielle en 2023 en Grand Est
- L'ASN constate que les entreprises ont, dans leur grande majorité, **maintenu la rigueur nécessaire pour respecter les obligations réglementaires.**
- Cependant, **un effort reste à mener par certaines entreprises pour définir correctement le programme des vérifications exigées par le code du travail**, le mettre en œuvre, corriger les non-conformités relevées à cette occasion et assurer la traçabilité des corrections apportées.
- De plus, l'ASN juge toujours préoccupants les défauts observés en matière de **signalisation de la zone d'opération lors des chantiers de radiographie industrielle**, même si une légère amélioration est observée par rapport à 2022. Ces écarts ont fréquemment pour cause un **manque de préparation et de coopération** entre les donneurs d'ordre et les entreprises de radiographie.
- L'ASN estime, plus généralement, que **les donneurs d'ordre devraient privilégier**, lorsque c'est possible, **les prestations de radiographie industrielle dans des casemates et non sur chantier.**

APPRÉCIATIONS DE L'ASN

RECHERCHE

- **5 inspections** dans le domaine de la recherche en 2023 en Grand Est
- Le niveau de radioprotection dans les laboratoires de recherche est jugé **globalement satisfaisant**, avec une tendance à l'amélioration des pratiques.
- Les conditions d'**entreposage et d'élimination des sources scellées en fin de vie, des déchets et des effluents radioactifs ainsi que la conformité des locaux** constituent les principales difficultés rencontrées par les établissements de recherche.
- L'ASN participe régulièrement à des **réunions des réseaux de personnes compétentes en radioprotection des laboratoires de recherche** dans la région Grand Est.

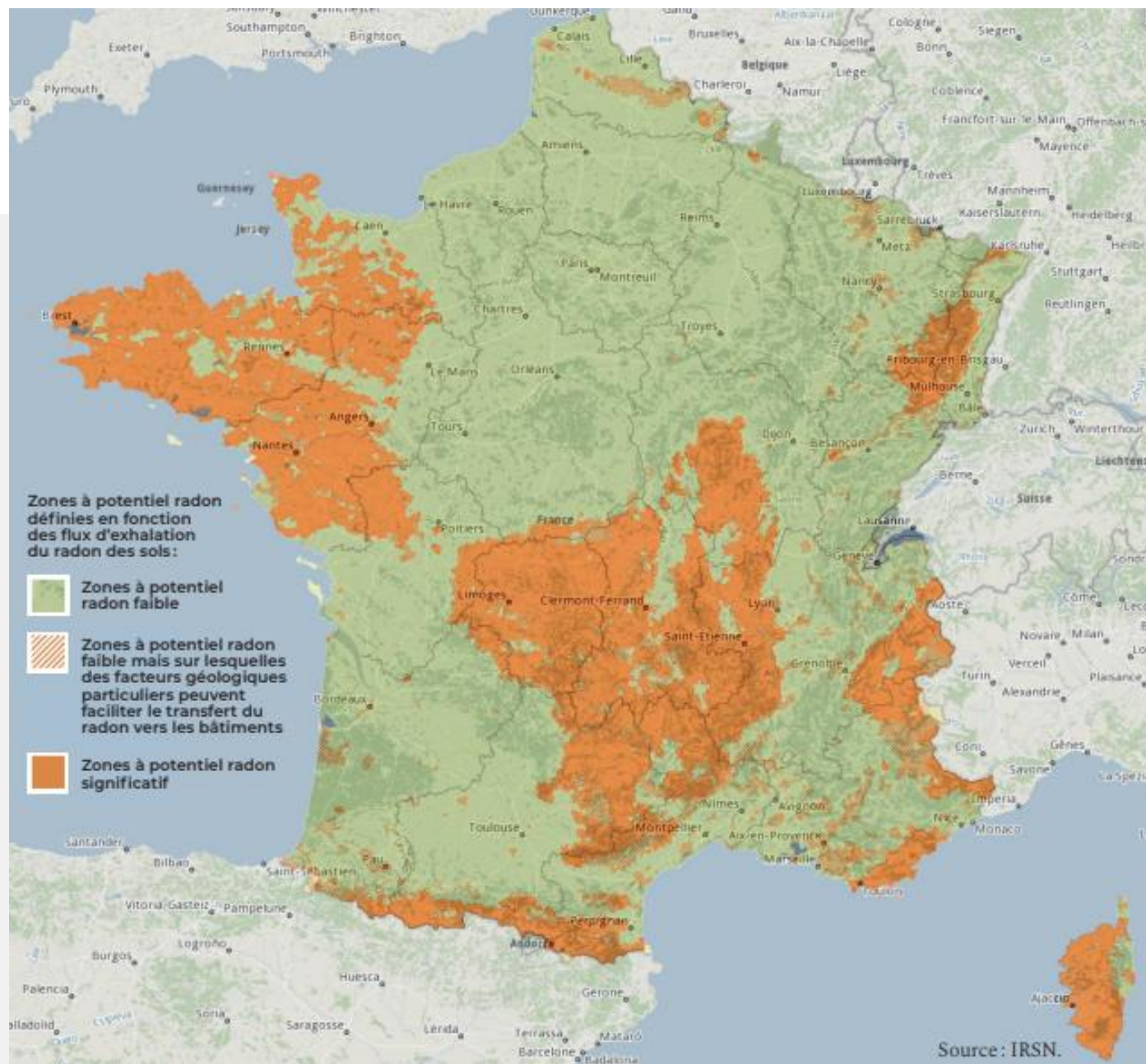
PREVENTION DU RISQUE LIE AU RADON

RISQUE LIE AU RADON

EN QUELQUES MOTS

Le radon est un **gaz radioactif** classé par le Centre international de recherche sur le cancer comme **cancérogène certain** pour le poumon en 1987. En France, c'est **la seconde cause de cancer du poumon** derrière le tabagisme. L'exposition à la fois au radon et au tabac augmente de façon majeure le risque de développer un cancer du poumon.

La géologie est un facteur important pour déterminer le **potentiel radon des territoires**. Il a ainsi été possible d'établir une **cartographie à l'échelle communale** d'un « potentiel radon ».



ACTIONS DE CONTRÔLE DE L'ASN EN GRAND EST EN 2023

- **3 inspections** de gestionnaires d'établissements recevant du public (ERP) : le risque radon est **globalement bien pris en compte**, mais des progrès restent attendus en matière de **traçabilité** (conservation de l'historique), périodicités de mesurage et mise en œuvre d'actions correctives, ainsi qu'en ce qui concerne la **radioprotection des travailleurs**.
- **2 inspections** d'établissements thermaux, où les démarches sont entamées (réalisation de mesurages, et dans certains cas de travaux de remédiation) ; des insuffisances sont en revanche notées en matière de **radioprotection des travailleurs**.
- Co-organisation avec l'ARS et la DREETS d'un **séminaire sur la gestion du risque lié au radon** à destination des préventeurs, employeurs et gestionnaires d'ERP en Grand Est le **5 novembre 2024**.

CONTRÔLE DES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES

EN RÉGION GRAND EST

CENTRALE NUCLÉAIRE DE CATTENOM (1/3)

APPRÉCIATION GÉNÉRALE

L'ASN considère que les performances de la centrale nucléaire de Cattenom :

- rejoignent l'appréciation générale que l'ASN porte sur EDF en matière de **sûreté nucléaire** et de **protection de l'environnement** ;
- sont en retrait de l'appréciation générale que l'ASN porte sur EDF en matière de **radioprotection**.

L'année 2023 a, comme 2022, constitué une année particulière **compte tenu d'arrêts longs** pour traiter la problématique de **corrosion sous contrainte** des circuits d'injection de sécurité.

En outre, la thématique de la **prévention du risque incendie est en progrès mais reste un point d'attention**.



EN QUELQUES MOTS

La centrale nucléaire de Cattenom est située sur la rive gauche de la Moselle, à 5 km de Thionville et à 10 km du Luxembourg et de l'Allemagne. Elle comprend quatre réacteurs de 1 300 MWe mis en service entre 1986 et 1991.

CENTRALE NUCLÉAIRE DE CATTENOM (2/3)

Sûreté nucléaire

En matière d'**exploitation et conduite**, la **gestion des compétences** et la maîtrise de la réactivité sont jugées à un **très bon niveau**, tandis que **des faiblesses ont été identifiées sur la gestion des configurations des circuits** ainsi que sur la **surveillance en salle de commande**.

La **surveillance des activités de maintenance** est notée **positivement** ainsi que la **bonne gestion des interventions fortuites lors des arrêts**. Néanmoins, quelques non-qualités de maintenance ont été relevées et des événements interrogent sur le caractère suffisant des essais menés sur certains équipements après des travaux.

Radioprotection

L'ASN considère **le site en retrait**, notamment concernant la **maîtrise de la contamination et des tirs radiographiques**. Néanmoins, des **améliorations ont été notées**, ce qui démontre une bonne prise de conscience par le site de ses fragilités. 2023 a été marquée par un événement de niveau 2 relatif à la contamination d'un agent.

Protection de l'environnement

Si le site a progressé en 2023, des faiblesses demeurent, notamment en lien avec le confinement des pollutions liquides. Les émissions de fluides frigorigènes et la consommation de produits biocides sont toujours élevées, générant des rejets importants. En revanche, malgré un été chaud et sec, l'étiage de la Moselle a été bien maîtrisé et n'a pas eu d'impact sur le site.

CENTRALE NUCLÉAIRE DE CATTENOM (3/3)

Événement de niveau 2 sur l'échelle INES - Contamination corporelle externe d'un intervenant sur un chantier

Situation

Détection en sortie du bâtiment réacteur d'une contamination localisée sur la joue d'un travailleur, estimée dépasser la limite annuelle réglementaire de la dose à la peau.

Causes

Origine de la contamination non identifiée, survenue lors d'une activité de repose de calorifuge dans un local réputé propre du bâtiment réacteur n°3 (propreté confirmée par des contrôles après l'évènement).

Conséquences

Exposition du travailleur à une dose importante, vraisemblablement légèrement supérieure à 500 mSv (limite de dose annuelle) au niveau de la peau ; aucun effet radio-induit détecté.

Inspection le 9 février 2023, publication de la lettre de suite et d'une note d'information sur le site asn.fr

CENTRALE NUCLÉAIRE DE CHOOZ (1/3) RÉACTEURS B1 ET B2 EN FONCTIONNEMENT

APPRÉCIATION GÉNÉRALE

L'ASN considère que les performances de la centrale nucléaire de Chooz :

- Se distinguent favorablement de l'appréciation générale que l'ASN porte sur EDF en matière de **protection de l'environnement** ;
- rejoignent l'appréciation générale que l'ASN porte sur EDF en matière de **sûreté nucléaire** et de **radioprotection**.



EN QUELQUES MOTS

La centrale nucléaire de Chooz est exploitée par EDF dans le département des Ardennes, sur le territoire de la commune de Chooz, à 60 km au nord de Charleville-Mézières. Le site est constitué de la centrale nucléaire des Ardennes, dite « Chooz A », comprenant le réacteur A, exploité de 1967 à 1991, dont les opérations de mise à l'arrêt définitif et de démantèlement ont été autorisées par le décret n° 2007-1395 du 27 septembre 2007, et la centrale nucléaire de Chooz B, comprenant deux réacteurs d'une puissance de 1 450 MWe chacun, mis en service en 2001.

CENTRALE NUCLÉAIRE DE CHOOZ (2/3) RÉACTEURS B1 ET B2 EN FONCTIONNEMENT

Sûreté nucléaire

Le niveau est satisfaisant mais une vigilance particulière doit être portée sur le strict respect des documents de conduite des réacteurs, ainsi que sur le contrôle des activités réalisées.

Les activités de maintenance ont été gérées de manière **satisfaisante**, dans un contexte de redémarrage des réacteurs après les opérations de réparation de tuyauteries présentant des fissures de corrosion sous contrainte.

Radioprotection

Plusieurs fragilités ont été relevées au niveau de la surveillance des prestataires, de la maîtrise de la propreté radiologique et de la gestion des contrôles par tirs radiographiques. Si l'ASN note la mise en œuvre d'actions correctives immédiates, **elle invite l'exploitant à maintenir sa vigilance.**

Protection de l'environnement

L'organisation du site est satisfaisante et l'exploitant a démontré une organisation robuste pour l'identification, l'analyse et le suivi des quelques situations d'écarts rencontrées en 2023.

CENTRALE NUCLÉAIRE DE CHOOZ (3/3) RÉACTEUR A EN DEMANTÈLEMENT

APPRÉCIATION GÉNÉRALE

- Les travaux entrepris en 2023 ont principalement été consacrés à la préparation des **opérations de levée de la cuve en vue de sa découpe**, programmées à partir de 2024.
- Les contrôles réalisés par l'ASN en 2023 ont confirmé que les **actions engagées par l'exploitant pour maîtriser la propreté radiologique des installations et assurer la protection des travailleurs continuent de faire progresser le niveau de radioprotection sur le site.**

CENTRALE NUCLÉAIRE DE FESSENHEIM (1/2)

APPRÉCIATION GÉNÉRALE

L'ASN considère que **le site poursuit l'exploitation des installations et la préparation du démantèlement de manière sérieuse**, assurant notamment un bon respect du calendrier des activités préparatoires au démantèlement.

En matière de radioprotection, **les performances du site sont considérées comme globalement satisfaisantes**.

L'instruction du dossier de démantèlement se poursuit et celui-ci a fait l'objet d'une enquête publique au début du 2^{ème} trimestre 2024 dans l'objectif d'aboutir à un décret encadrant les opérations de démantèlement en 2026.



EN QUELQUES MOTS

La centrale nucléaire de Fessenheim comprend deux réacteurs de 900 MWe. Elle est située à 1,5 km de la frontière allemande et à 30 km environ de la Suisse. Les deux réacteurs, mis en service en 1977 et arrêtés définitivement en 2020, sont en préparation au démantèlement.

CENTRALE NUCLÉAIRE DE FESSENHEIM (2/2)

CHANGEMENT ORGANISATIONNEL

Evénements majeurs en 2023 :

- **Changement organisationnel profond ;**
- **Importante réduction d'effectifs**, en adéquation avec l'évolution des activités sur le site.

L'ASN considère que la conduite du changement a été bien menée pour préparer la transition organisationnelle au mieux.

DÉCONTAMINATION DES CIRCUITS PRIMAIRES

Poursuite des activités préparatoires au démantèlement, dans l'ensemble déroulées conformément à l'attendu :

- **Décontamination du circuit primaire du réacteur 2**, marquée par quelques aléas ;
- Préparation pour le transport des **parties inférieures des anciens générateurs de vapeur ;**
- **Transformation de la salle des machines** en une zone de gestion et d'entreposage des déchets.

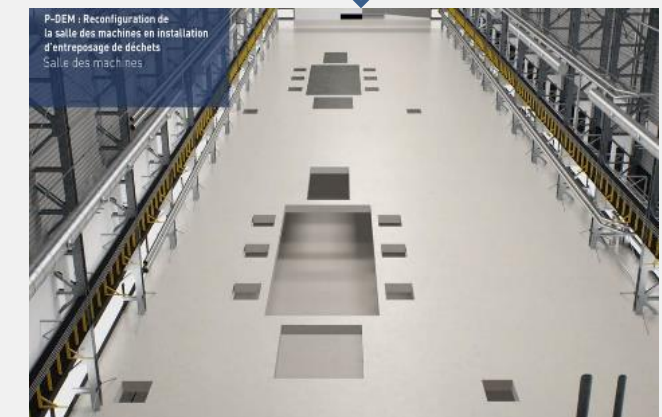
Transformation de la salle des machines



2022



2023



CENTRALE NUCLÉAIRE DE NOGENT-SUR-SEINE (1/2)

APPRÉCIATION GÉNÉRALE

L'ASN considère que les performances de la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine :

- rejoignent l'appréciation générale que l'ASN porte sur EDF en matière de **sûreté nucléaire**, de **protection de l'environnement** et de **radioprotection**.

L'année 2023 a été marquée par une inspection de revue du site, en septembre, sur les thèmes du management de la sûreté, de la conduite des installations, de la maintenance, ainsi que de la gestion des écarts et des modifications matérielles.



EN QUELQUES MOTS

La centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine, exploitée par EDF dans le département de l'Aube, sur le territoire de la commune de Nogent-sur-Seine, à 70 km au nord-ouest de Troyes, est constituée de deux REP d'une puissance de 1 300 MWe chacun, mis en service en 1987 et 1988.

CENTRALE NUCLÉAIRE DE NOGENT-SUR-SEINE (2/2)

Sûreté nucléaire

Les résultats sont dans l'ensemble corrects, hormis en matière de **gestion des consignations de matériel et de gestion des écarts de conformité**, où des progrès sont attendus. L'exploitant doit aussi poursuivre ses efforts pour maintenir un effectif et des compétences suffisants dans les domaines de la conduite et de la maintenance des réacteurs.

Les opérations de maintenance ont été gérées de manière **satisfaisante** lors des arrêts des deux réacteurs.

Radioprotection

Les résultats sont satisfaisants mais des **défauts de culture de radioprotection ou de rigueur des intervenants** ont été relevés à plusieurs reprises. **Une vigilance particulière de l'exploitant doit être maintenue sur ce sujet.**

Protection de l'environnement

L'**organisation du site est satisfaisante**, mais des **améliorations sont attendues** dans la prise en compte du retour d'expérience relatif aux opérations de maintenance, ainsi que dans la gestion des rejets et du confinement des pollutions liquides.

CENTRE DE STOCKAGE DE L'AUBE

APPRÉCIATION GÉNÉRALE

- L'ASN considère que le CSA est exploité dans **des conditions satisfaisantes dans les domaines de la sûreté nucléaire, de la radioprotection et de l'environnement.**
- Les inspections menées en 2023 ont notamment permis de constater **une organisation adaptée** en matière de surveillance des rejets et de l'environnement, de suivi et de contrôle des opérations de génie civil, et plus généralement un **management satisfaisant de la sûreté nucléaire de l'installation.**

EN QUELQUES MOTS

Autorisé par le décret du 4 septembre 1989 et mis en service en janvier 1992, le CSA a pris le relais du Centre de stockage de la Manche (CSM) qui a cessé ses activités en juillet 1994, en bénéficiant de son retour d'expérience (REX). Cette installation, implantée à Soullaines-Dhuys, présente une capacité de stockage d'un million de mètres cubes (m³) de déchets FMA-VC. Les opérations autorisées dans l'installation incluent le conditionnement des déchets, soit par injection de mortier dans des caissons métalliques de 5 ou 10 m³, soit par compactage de fûts de 200 litres.

PROJET CIGÉO (1/2)

PROCÉDURE ET CALENDRIER

- La demande d'autorisation de création a été déposée le 16 janvier 2023 et l'ASN a initié le processus d'instruction technique associé, pour lequel l'appui de l'IRSN a été sollicité.
- Ce processus d'instruction technique s'étendra sur **une durée prévisionnelle de 3 ans** et sera jalonné de trois réunions du groupe permanent d'experts pour les déchets (première réunion déjà tenue).
- À l'issue de l'instruction technique, l'ASN rendra l'avis prévu par les dispositions de l'article L. 542-10-1 du code de l'environnement.
- **La durée de la totalité du processus d'autorisation est estimée à environ 5 ans**, comportant également une phase de consultations et une enquête publique.

EN QUELQUES MOTS

CIGÉO est le projet de centre de stockage de déchets radioactifs en couche géologique profonde porté par l'ANDRA.

Conformément aux termes de la loi du 28 juin 2006 aujourd'hui codifiée, CIGÉO est conçu et dimensionné par l'ANDRA pour stocker les déchets radioactifs de haute activité et de moyenne activité à vie longue (HA-MAVL).

PROJET CIGÉO (2/2)

INSTRUCTION TECHNIQUE

- Un processus de concertation inédit a été mis en œuvre autour du processus d'instruction technique :
 - Consultation d'une vingtaine d'organisations avant les saisines de l'IRSN et du groupe permanent d'experts pour les déchets
- L'instruction technique s'articule autour de l'évaluation de 3 thématiques :
 - Les données de base retenues pour l'évaluation de sûreté de Cigéo
 - La sûreté en phase d'exploitation des installations de surface et souterraines
 - La sûreté à long terme après la fermeture
- La première thématique a déjà été examinée par le groupe permanent d'experts pour les déchets, fin avril 2024. Les recommandations ont fait l'objet de demandes complémentaires à l'ANDRA.
- Les recommandations et positions du groupe permanent d'experts pour les déchets contribueront à fonder l'avis de l'ASN sur la demande d'autorisation de création.

3.

NOUS CONTACTER

Evangelia PETIT, cheffe du service presse ASN
evangelia.petit@asn.fr / 01 46 16 41 42

